

Une politique agricole commune pour l'Afrique de l'Ouest

► POLITIQUE AGRICOLE

Entretien avec Yamar Mbodj et Saliou Sarr

LA POLITIQUE AGRICOLE de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao)¹ vient d'être adoptée par les quinze États membres de la communauté. Grain de sel a souhaité recueillir les avis de deux acteurs impliqués à différents niveaux dans la construction de cette politique. Retour sur la préparation et sur les orientations de cette politique avec Yamar Mbodj et Saliou Sarr.

► Yamar Mbodj est consultant-conseiller, chargé du volet agricole du Nepad.

Contact : mbodjyamar@yahoo.fr

► Saliou Sarr est coordonnateur du Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) pour le Sénégal et vice-président de l'Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base (Asprodeb).

Contact : saliou.sarr@asprodeb.org

ENTRETIEN AVEC YAMAR MBODJ

GDS : Pouvez-vous revenir en quelques mots sur le processus ? Quelles ont été les démarches entreprises depuis la formulation des 5 scénarios pour le futur (GDS n°28) ?

YAMAR MBODJ : La Task Force régionale, un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs (dont le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest, Roppa), les organisations régionales et les partenaires au développement a engagé sur cette base un ensemble de concertations. Dans chaque pays un atelier de deux à trois jours a permis à tous les acteurs concernés de débattre des grandes orientations à donner. Un appui spécifique a été fourni au Roppa et au réseau des chambres d'agriculture (Recao) pour leur permettre de conduire leur propre concertation interne, avant de venir confronter leurs points de vue avec les États et les autres acteurs du développement agricole. Les résultats de ces ateliers ont fait l'objet d'une synthèse régionale, qui reprend les préoccupations des pays, et les grands axes de discussion. Cotonou a abrité la troisième étape avec un atelier multi-acteurs associant les 15 pays. Un compromis bâti autour d'un des scénarios de départ largement complété par le résultat des concertations a été obtenu. Tout ceci a ensuite suivi le circuit institutionnel : réunion de la Commission ministérielle pour l'agriculture et l'alimentation, soumission au Conseil des ministres de l'Agriculture, puis de l'intégration régionale. Le projet a enfin été soumis

1. *Agricultural Policy of the Economic Community of West African States (ECOWAS) : ECOWAP*. Pour plus d'informations sur le processus, cf. GDS n°28, septembre 2004, p. 9 : *La solidarité régionale, socle d'une politique agricole ouest-africaine*, entretien avec Musa S. Mbenga, secrétaire exécutif du Cilss.

au Sommet des chefs d'État de la Cedeao et le 19 janvier 2005, la politique régionale était adoptée².

GDS : Quelles sont les grandes lignes de la politique adoptée ?

YM : La politique affirme d'abord une vision : « une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles [...]. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ». J'ajoute qu'elle affirme dans ses objectifs le principe de souveraineté alimentaire de la région. Ceci passe notamment par une forte intégration régionale et un niveau approprié de protection aux frontières.

Trois axes majeurs se dégagent de cette politique : en premier lieu, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture. Ensuite, la mise en œuvre du régime commercial intra-communautaire fondé sur le principe d'une zone de libre échange en cours de construction et enfin, l'adaptation du régime commercial extérieur aux spécificités des produits agricoles³.

GDS : Le principe de protection différenciée n'entre-t-il pas en contradiction avec les APE ?

YM : Personne ne peut penser que l'agriculture européenne, qui consacre 40 milliards d'euros au soutien de ses producteurs, puisse entrer dans une même zone de libre échange que l'agriculture ouest-africaine sans provoquer des dégâts

2. À ce jour, étonnamment, les textes ne sont trouvables en ligne que sur le site de la Plateforme : www.hubrural.org
3. Le prochain numéro de GDS présentera plus en détail le contenu de chacun de ces trois axes.

majeurs. Cette vision est dangereuse et dogmatique. Les APE devront prendre en compte cette spécificité des produits agricoles et leur importance pour le développement de la région. Il n'y a pas d'alternative à cette approche pragmatique, et nous allons nous employer à ce que les intérêts des agriculteurs ouest africains soient préservés dans cette négociation. Le programme d'urgence que nous engageons dès maintenant est uniquement centré sur ce volet des négociations internationales et de l'adaptation du tarif extérieur commun de la Cedeao. C'est vous dire l'importance que nous y accordons et nous espérons convaincre l'Union européenne d'accorder plus d'attention au secteur agricole, comme leur propre histoire devrait les y conduire naturellement. Les pays n'accepteront pas de brader leur production agricole. Mais il est vrai qu'à l'allure où vont les choses, je n'exclus pas des blocages dans l'APE.

GDS : Ne craignez-vous pas que le Nigeria, poids lourd de la Cedeao, cesse de jouer le jeu du régional dès lors que ses intérêts seront remis en cause ?

YM : Plusieurs pays partagent avec le Nigeria des liens très forts, bien au delà des relations commerciales. Le Nigeria s'intéresse de plus en plus au reste de la région. Malgré les conflits, des progrès importants sont réalisés ces dernières années. Ce processus me semble irréversible. Aucun pays, que ce soit le Nigeria, le Ghana, ou les pays de la zone franc n'ont intérêt à voir les fragmentations de l'espace reprendre le dessus. Leur implication dans le processus d'élaboration de la politique agricole en est la preuve. Le plan d'action doit maintenant être mis en œuvre, avec patience et constance. ■

ENTRETIEN AVEC SALIOU SARR

GDS : *En tant que coordonnateur pour le Sénégal du Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) comment avez-vous été associé à la préparation, l'arbitrage et l'adoption de la nouvelle politique agricole de la Cedeao ? Êtes vous satisfait du rôle qui vous a été confié ?*

SALIOU SARR : Au début, il faut souligner l'intention et la volonté affichées de la Cedeao de faire travailler le Roppa à tous les niveaux du processus. 30 % de paysans devaient composer les délégations des pays. Mais les choses se sont accélérées, et nous avons fait les frais de la précipitation. En effet, au niveau du Roppa, nous avons souhaité faire remonter les avis des paysans. Nous avons envisagé des ateliers nationaux, puis un atelier régional, rassemblant les délégués des producteurs. Il nous semblait aussi nécessaire de travailler sur du concret (en l'occurrence les filières) et d'envisager l'avenir des relations avec la politique agricole commune de l'Uemoa (PAU)¹, mais pour cela, il nous fallait un financement important pour organiser tout ce processus de concertation. Or nous n'avons obtenu que le quart du financement demandé (50 000 US\$ sur 200 000 demandés, environ 25 M FCFA). Il faut dire malgré tout que le Roppa était représenté dans la Task Force, et il a participé aux ateliers organisés dans les pays avec les autres acteurs. Nous souhaitions que les paysans puissent se rencontrer

« LA QUESTION DU TEC EST PRÉOCCUPANTE »

entre eux au préalable pour discuter et élaborer des positions communes qui leurs soient propres. Nous n'avons au final pas eu le rôle que nous souhaitions, un rôle équivalent à celui que nous avons joué dans la mise en place de la PAU².

GDS : *Quelles étaient vos revendications et vos attentes vis-à-vis de cette politique agricole commune de la Cedeao ?*

SS : Notre préoccupation principale était le financement de l'agriculture. Nous souhaitions que les gouvernements de la région consacrent 20 % minimum de leurs budgets à l'agriculture, dont une majorité pour les exploitations familiales. Nous souhaitions également la mise en place de mécanismes de régulation des marchés, et l'harmonisation des politiques de l'Uemoa et de la Cedeao. Une révision du tarif extérieur commun de l'Uemoa (Tec³, trop faible à nos yeux), était aussi l'une de nos revendications. Un autre enjeu était de trouver les bonnes articulations dans les négociations avec les APE et l'OMC (notamment en vue de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, prévue à Hong Kong en décembre 2005). Nos discussions en Afrique doivent s'articuler au niveau mondial, sans quoi nos efforts seront vains.

GDS : *Comment pensez-vous communiquer autour de cette politique vis-à-vis des OP de tous les pays concernés ? Ne craignez-vous pas d'éventuelles difficultés avec les pays anglophones qui n'ont pas la tradition des OP des pays d'Afrique de l'Ouest ?*

SS : La question du Tec est préoccupante car pour les États, augmenter les droits de douane signifie augmenter les prix, ils sont donc très réticents. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus, pour nous le Tec est trop bas. L'augmentation des droits de douane ne signifie pas une augmentation des prix aux consommateurs. Au Nord comme au Sud il y a une baisse des prix des produits mais qui ne s'accompagne pas d'une baisse des prix aux consommateurs. Que l'on passe de 5 % des budgets pour le financement de l'agriculture à 10 % c'est un point d'optimisme, même si cela ne correspond pas à nos revendications initiales. Pour l'avenir, il nous faut aller vite. Que ce soit pour l'augmentation des budget nationaux pour l'agriculture, l'harmonisation des politiques de l'Uemoa et de la Cedeao. Il n'y a pas de temps à perdre.

Notre objectif, c'est de continuer la lutte à deux niveaux : pour sensibiliser les États, mais aussi les populations... les populations rurales représentent 65 à 70 % des populations dans nos pays, ce qui électoralement n'est pas négligeable. Nous devons être mieux représentés au niveau de nos Assemblées nationales. ■

2. Cf. note de bas de page précédente.

3. Depuis l'entrée en vigueur de l'Union douanière (Uemoa) le 1^{er} janvier 2000, c'est le tarif extérieur commun (Tec) qui est appliqué. Toutes les marchandises échangées sont soumises au Tec sur la base d'une nomenclature tarifaire et statistique (NTS) et d'un tableau des droits d'entrée, uniformément appliqués dans les 8 pays de l'Union.

1. NDLR : un processus de formulation des grandes orientations stratégiques de la PAU a été mené en 2000-2001, large concertation entre l'Uemoa, les États membres et les acteurs professionnels du secteur (ateliers nationaux et régional). Il a abouti à l'élaboration d'un acte additionnel au traité de l'Uemoa, adopté en décembre 2001 qui fixe trois axes d'intervention : 1) développement et adaptation des grandes filières régionales; 2) approfondissement du marché commun pour le secteur agricole; 3) insertion de l'agriculture régionale dans le marché mondial. Source : <http://agri-alim.redev.info>

Brevets sur les semences, danger pour l'agriculture du Sud ?

► PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Jacques Maubuisson, jacmaub@yahoo.fr

EN SEPTEMBRE 2004, dans son numéro 28, Grain de sel faisait le point sur les brevets *En rubrique Repères* (« Brevets sur le vivant, brevets sur les semences... l'agriculture du Sud en péril »). Un article qui n'a pas laissé nos lecteurs indifférents, comme en témoigne la réponse de Jacques Maubuisson, que nous avons choisi de publier dans cette rubrique Forum... Le débat est ouvert, n'hésitez pas à nous adresser vos réactions, elles seront mises en ligne sur notre site.

► Jacques Maubuisson est conseiller technique auprès du Centre d'appui aux organisations professionnelles agricoles de Guinée forestière. Il est également agriculteur multiplicateur de semences à Castelnaudary (Aude, France).

DEPUIS LES DÉBUTS de l'agriculture (il y a quelques 5 000 ans), l'homme a été confronté au problème de la mauvaise qualité des semences qui lui sont fournies spontanément par la nature. Bien sûr, des plantes ont été identifiées depuis longtemps pour leurs qualités spécifiques. Mais ce n'est pas suffisant : l'homme a donc dû se lancer dans un travail patient de sélection pour obtenir de « bonnes » combinaisons génétiques et pouvoir se nourrir correctement : c'est toute l'histoire des progrès de l'agriculture au travers de la sélection génétique. Les différentes techniques utilisées pour parvenir à cet objectif sont devenues de plus en plus sophistiquées au cours des siècles. On est passé de populations plus ou moins fixées à des variétés améliorées et fixées. Puis la génétique est devenue une science et la sélection est passée des agriculteurs ou des communautés rurales aux scientifiques : nous l'avons connu au cours des deux derniers siècles avec le passage d'une approche empirique à la démarche scientifique de la génétique.

Deux types de recherche sont maintenant en concurrence autour des semences : une recherche publique (les centres de recherche agronomique) financée par les États, une recherche privée, souvent initiée par des agriculteurs imaginatifs et passionnés, et qui est passée récemment en grande partie sous contrôle de l'agro-pharmacie. Publique ou privée, la recherche de nouvelles variétés mobilise des capitaux. D'où la question posée de savoir comment la financer. Dans le cas de la recherche publique, c'est l'État, donc le contribuable (qui est quelqu'un qu'il faut bien nourrir) qui s'en charge. Ce n'est pas illogique. Dans le cas de la recherche privée, c'est nécessairement l'acheteur qui paye en achetant la semence.

Une semence, obtenue par les voies « naturelles » et une fois « fixée », devient reproductible par l'acheteur sans

perdre trop de qualités sur 2 ou 3 générations (au moins pour les plantes autogames). Quand on achète une semence à un établissement semencier, on achète ainsi un génome reproductible et de la recherche. On comprend le risque économique que prend le semencier en vendant ses semences : celui de ne pas retrouver l'argent investi dans le produit.

Les garanties juridiques (COV en France, puis en Europe qui a adopté la législation française ; marques et brevets aux États-Unis) protègent de la concurrence des autres semenciers, mais n'empêchent pas la multiplication à la ferme.

Ainsi, pendant longtemps la recherche privée a été l'apanage de PME familiales ou de sociétés d'agriculteurs, avec des marges très faibles, l'industrie semencière étant peu profitable jusqu'au milieu du xx^e siècle. C'est alors qu'arrivèrent les hybrides.

L'apparition des hybrides, garantie d'un financement pour la recherche.

Les semenciers privés firent un grand pas en avant pour garantir leurs profits. Grâce à cette technique (les descendants de l'hybride perdent les qualités des parents), mise au point sur le maïs, ils résolvaient la quadrature du cercle : proposer des variétés apportant des gains significatifs de productivité aux agriculteurs, tout en les empêchant de s'approprier le génome de la variété hybride obtenue par la recherche. Les semenciers purent ainsi rémunérer leurs efforts de recherche. L'agriculteur paye sa semence plus cher et chaque fois qu'il plante sa culture ; il ne peut pas ressemer les descendants de l'hybride qu'il a acheté. Mais le surcoût de la semence est inférieur à l'augmentation des marges qui en résulte : ce n'est pas « exorbitant », car si il en était ainsi, l'agriculteur n'achèterait pas, car, en général, il sait compter... Le succès de la formule a été explosif et depuis plus de cinquante ans les agriculteurs du

Nord achètent des semences hybrides qu'ils ne peuvent pas ressemer.

Ainsi les agriculteurs du monde entier ont le choix entre quatre types de semences :

- des graines de ferme auto-produites sur l'exploitation par l'agriculteur comme bon lui semble, car aucune loi ne peut l'en empêcher : il faudrait mettre un gendarme sur chaque exploitation agricole. Il peut même réaliser ses propres sélections, s'il en a envie ;
- des semences de populations plus ou moins fixées, vendues le moins cher mais avec un faible potentiel productif ;
- des semences classiques pour des variétés sélectionnées et fixées, et achetées à des sociétés semencières. Pour les céréales autogames, comme le blé, l'orge ou le riz, c'est le type dominant car la recherche privée n'a toujours pas réussi à apporter des augmentations significatives de rendement avec des variétés hybrides. Ces semences sont proposées tantôt par des sociétés privées, tantôt par des instituts publics ;
- des semences hybrides (maïs, tournesol, colza, légumes, etc.) fournies elles aussi par des sociétés semencières privées.

Et les OGM ? Ils sont à rattacher à la quatrième catégorie, puisqu'il s'agit de techniques de sélection plus sophistiquées, mais qui n'induisent pas de modifications significatives par rapport aux hybrides. La question se complique dans le cas de plantes autogames comme le Soya où les techniques d'hybridation semblent plus difficiles à mettre en œuvre et où les firmes recherchent des solutions juridiques (brevets) ou techniques (stérilité des graines produites) pour garantir le financement de leur investissement.

Développer les travaux de la recherche publique sur les semences, tel est l'enjeu. Ainsi le constat selon lequel « *les paysans se voient interdire de*

replanter, d'échanger ou de vendre des semences issues de leurs récoltes, puisqu'une variété ne peut être reproduite librement » est une réalité depuis plus de 50 ans pour les paysans qui utilisent des hybrides. Mais personne n'est obligé d'aller acheter un hybride ou un OGM : chacun dispose des semences ouvertes de la recherche publique ou des semences de populations.

Il est faux de dire que dans les pays développés « les organisations paysannes militent pour que la pratique du recours aux semences de ferme, qui est en outre favorable à la conservation de la biodiversité, soit reconnue et maintenue ».

En effet, le débat sur les « graines de ferme » dans les pays développés, porte sur la reproduction des semences commerciales issues de la recherche privée. Il concerne le refus de paiement de royalties sur des variétés classiques de 2^e ou 3^e génération qui sont commercialisées sous couvert de « triage à façon ». Cela n'a rien à voir avec la biodiversité : puisqu'il s'agit de piratage de variétés obtenues par des sociétés patentées. En quoi le piratage des obtentions de la recherche privée est-il favorable à la biodiversité ? C'est comme si la revente de CD piratés était favorable à la créativité artistique musicale ! Il s'agit plutôt de vouloir « le

beurre et l'argent du beurre » et de bénéficier gratuitement des efforts de la recherche.

Le vrai débat c'est la régression de la recherche publique dans la production semencière mondiale. On peut en effet imaginer un mode de développement semencier reposant sur la recherche publique à but non lucratif, ce qui donnerait un autre pouvoir aux États dans l'orientation de la production agricole.

La défense de la biodiversité ce n'est pas conserver et cultiver toutes les plantes existantes telles quelles et s'opposer à toute sélection, mais conserver le stock de gènes disponible sur la planète toutes espèces confondues (qui appartient au patrimoine commun de l'humanité) pour pouvoir l'inclure dans des recombinaisons utiles au progrès de l'humanité.

Et les pays en développement ? Au niveau des PED, « les 1,5 milliard de personnes » qui n'accèdent pas aux semences sélectionnées disposent d'un matériel génétique de mauvaise qualité. C'est là un des facteurs prin-

cipaux de la sous productivité de ces zones auxquelles les firmes privées ne s'intéressent que marginalement.

Écrire que « près de 90 % des semences de cultures alimentaires de base utilisés dans les PED sont des semences de ferme. Ainsi les brevets menacent l'autonomie des paysans en semences et en matériel

végétal indispensable pour la sécurité alimentaire », c'est faire fi du fait que le problème est précisément cette utilisation massive de graines de ferme de mauvaise qualité. La vraie question c'est celle des moyens des

recherches publiques des pays en développement pour élaborer des matériels génétiques adaptés aux situations locales. Les discussions de l'Adpic sont des débats nord/nord, entre semenciers. ■

« LE VRAI DÉBAT C'EST LA

RÉGRESSION DE LA RECHERCHE

PUBLIQUE DANS LA PRODUCTION

SEMENCIÈRE MONDIALE »



Dakar agricole, un forum de plus ?

► MONDIALISATION

Roger Blein, consultant, membre du bureau de l'Inter-réseaux, membre du comité de rédaction de GDS, roger.blein@bureau-issala.com
 Freddy Destrait, secrétaire général de SOS Faim, membre du bureau de l'Inter-réseaux, freddy.destrait@sosfaim.be

À L'INVITATION du président sénégalais Abdoulaye Wade, le gratin de l'agriculture mondiale — acteurs du monde agricole, personnalités politiques, intellectuels — s'est retrouvé pour le « Dakar agricole » les 3 et 4 février 2005. Objectif : trouver les moyens de réduire la « fracture agricole mondiale ». Concrètement, que s'est-il dit à Dakar ? Quels sont les enjeux pour les agricultures du Sud ? Souveraineté alimentaire, politiques agricoles, protection des marchés, etc. Roger Blein et Freddy Destrait, de retour du forum, ont confié leurs impressions à Grain de sel.

► Forum, pré-forum, contre-forum...

comment s'y retrouver ? La veille et l'avant-veille du Dakar agricole, un pré-forum s'est tenu en marge de l'événement. Financé par le gouvernement sénégalais, il a permis aux organisations paysannes de travailler ensemble à l'élaboration d'une position commune, qu'elles eurent l'occasion d'exprimer dans le cadre du forum. Au total, 4 jours de débats. Le Dakar agricole traduisait « une volonté politique forte de supprimer la "fracture agricole mondiale" ». Au terme des travaux de la rencontre de Dakar, une école de pensée dénommée « l'École du Dakar agricole » devait voir le jour (Source : Pana, 26/01/2005).

GDS : Comment est apparue l'idée d'un forum Dakar agricole ? Que dire du pré-forum auquel vous avez participé ?

FREDDY DESTRAIT : Un Davos agricole, cela faisait longtemps que cette idée était dans l'air du temps... réunir les grands de ce monde pour réfléchir sur le thème de la fracture agricole. Le président sénégalais Abdoulaye Wade a su saisir l'opportunité, et il a su mieux faire : en s'alliant à ses potentiels contradicteurs — appuyant l'organisation d'un pré-forum qui a rassemblé les organisations paysannes (OP) — il a donné la parole à une communauté dont la légitimité est incontestable. Les OP sénégalaises (CNCR), et les OP de la sous-région (Roppa), sont aujourd'hui des interlocuteurs reconnus sur le plan mondial, tant par les secteurs associatifs que les États ou les bailleurs de fonds. On connaît par ailleurs leurs capacités de mobilisation au plan national. Les associer au forum était un choix politique. On constate aujourd'hui que l'opération était d'autant plus opportune que, sans les interventions des OP, les débats au sein du forum auraient été peu animés.

ROGER BLEIN : Il faut souligner la spécificité du Roppa, qui dépasse les clivages habituels entre les deux grands mouvements de structuration des OP au niveau mondial — Via Campesina et Fipa¹ (Fédération internationale des

producteurs agricoles). La problématique agricole en Afrique de l'Ouest ne recoupe certes pas exactement le clivage existant dans les pays du Nord, mais le Roppa est le produit d'une culture et d'une tradition qui accordent beaucoup d'importance au dialogue et à l'unité.

FD : En effet, qu'il s'agisse du CNCR ou du Roppa, les OP africaines se placent clairement en dehors des clivages existants. On est loin des débats très tranchés entre gros propriétaires terriens et petits exploitants que l'on trouve en Amérique latine par exemple. Ces acteurs ne sont pas opposés de façon radicale à la place de l'entreprise dans le développement de l'agriculture. Une position parfois peu confortable mais signe d'une volonté de construire un mouvement mobilisateur, qui rassemble et qui fédère.

GDS : On a beaucoup parlé de « souveraineté alimentaire », un concept qui semble faire l'unanimité aujourd'hui, qu'en pensez-vous ?

RB : Le concept de souveraineté alimentaire est aujourd'hui largement accepté, mais il correspond à une réelle mutation des idées. Depuis les négociations de Doha², on entend bien que des pays de niveaux de développement différents ne peuvent être soumis aux mêmes contraintes. Jusqu'alors, les contraintes pesaient même plus lourd sur les pays en développement que sur les pays développés. L'idée que les Nations sont souveraines sur leurs politiques agricoles et alimentaires est une avancée importante, après les va-

2. NDLR : 2001, 4^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Sur le volet agricole, le communiqué final aborde, avec un compromis de dernière minute, la question de la suppression des subventions — notamment européennes — à l'agriculture, mais ne fixe pas de date butoir.

gues de libéralisation successives où la croissance du commerce était une fin en soi.

FD : On est passé du concept « d'auto-suffisance » alimentaire (début des années 80) à celui de « sécurité » pour arriver à l'idée de « souveraineté ». Depuis le sommet mondial de l'alimentation³ qui réaffirme « le droit de chaque être humain d'avoir accès à une nourriture saine et nutritive conformément au droit à une nourriture adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim », le concept de souveraineté alimentaire a fait son chemin. Lorsque Jacques Chirac parle de souveraineté alimentaire, il parle de la souveraineté des États, de leur liberté de décider, en fonction des attentes de leurs populations. Une souveraineté qui s'approfondit d'ailleurs, car si les barrières tarifaires sont amenées à baisser, la protection sanitaire, sociale, est de plus en plus importante. On assiste à des débats de société qui nous touchent nous, Européens, mais également les sociétés africaines.

GDS : On parle de plus en plus de la nécessaire protection des marchés des pays en voie de développement. Qu'est-ce que cela signifie pour vous, sur le plan politique ?

RB : On sort de dix années de schizophrénie des États. En effet, dans les conférences internationales de l'ONU, la plupart se sont exprimés en faveur de politiques volontaristes de sécurité alimentaire. Or dans le même temps, ils négociaient la libéralisation effrénée du commerce agricole. Depuis peu de temps, (et on a pu le voir au forum Dakar agricole), on peut parler de façon concomitante de souveraineté alimentaire et de commerce, et jaillit par conséquent l'idée que la libéralisation commerciale peut être remise en cause par d'autres enjeux stratégiques. Mais attention, la bataille est loin d'être ga-

3. NDLR : Rome, 1996. www.fao.org/

1. NDLR : la Fipa (www.ifap.org) se définit comme l'organisation mondiale des agriculteurs familiaux. Elle réunit presque tous les agriculteurs des pays industrialisés et une partie des agriculteurs des pays en développement. Via campesina (www.viacampesina.org) se définit comme un mouvement international qui coordonne des organisations de petits et moyens paysans, de travailleurs agricoles, de femmes rurales, de communautés indigènes d'Asie, d'Amérique, d'Europe et d'Afrique. La plupart des organisations paysannes faitières d'Afrique de l'Ouest sont adhérentes à la fois à la Fipa et à Via Campesina.

gnée. Il suffit de regarder l'expérience de la construction de l'Union européenne. Le principe de souveraineté alimentaire est dans le Traité de Rome avec la notion de « préférences communautaires », qui s'est traduite par des protections élevées aux frontières afin de rémunérer les producteurs par les prix des produits agricoles. Ceci n'a pas empêché une véritable hémorragie des actifs agricole, en particulier les petits et moyens paysans. La protection des marchés protège mieux les grands producteurs dotés de capitaux, d'accès aux crédits et aux moyens de production et peut donc évincer les agricultures familiales. La protection est nécessaire pour faciliter la stabilité et la régulation des marchés. Mais elle doit être accompagnée d'autres mesures de politiques internes pour ne pas générer les effets pervers que l'Europe connaît bien. En gros, tout reste à faire !

FD : Ce qui est remarquable à ce stade, c'est qu'on sort du tête-à-tête États-Unis - Europe. De nouveaux acteurs ont voix au chapitre, au même titre que les deux grandes puissances, le Brésil, la Chine, etc. À l'heure des négociations on sait que les regroupements régionaux s'imposent. Or aujourd'hui encore, pour ce qui concerne l'Afrique, les organisations régionales sont très faibles, ce sont encore les États seuls qui ont les marges de manœuvre pour négocier (la Cedeao par exemple n'a que le mandat pour discuter). L'apparition d'entités sous-régionales (Uemoa, Cedeao) est le signe d'une dynamique très intéressante tant au niveau politique qu'au niveau économique et social. Un des piliers de la construction de l'UE a été la politique agricole commune, cela démontre que l'agriculture peut être le ciment de la construction d'une entité sous-régionale. Pourquoi pas en Afrique ?

RB : Les regroupements régionaux en Afrique sont confrontés à un problème de démocratie à la base. Les populations des États membres n'ont jamais été conviées à penser le « vivre ensemble ». L'Europe s'est construite au lendemain de la deuxième guerre mondiale sur le mot d'ordre « plus jamais ça ». En Afrique, on est face à un projet bureaucratique, on parle de tarif extérieur commun, mais on ne parle pas de projet de société. L'intégration

semble être le monopole des gouvernements, qui négocient plus avec les bailleurs de fonds qu'avec leurs acteurs sociaux.

GDS : Comment gérer protection des marchés et maintien des agricultures paysannes ?

« TOUT RESTE À FAIRE »

FD : C'est la grande question. Comme l'a souligné Roger Blein, la protection, le soutien par les prix a été un véritable arrêt de mort pour une multitude de paysans en Europe. Aujourd'hui, le Roppa, le CNCR ont bien conscience des risques encourus. En Europe, l'histoire a permis l'absorption du secteur primaire vers les services et l'industrie. Aujourd'hui en Afrique, cette opportunité ne se présente pas, loin de là.

RB : D'où l'intérêt du débat sur les filières, et les nouvelles opportunités économiques pour les productions locales. Les filières doivent s'organiser sur les territoires et en dehors des frontières nationales. Les enjeux sont autour de la création d'activités, d'emplois et de valeur ajoutée en amont et en aval de la production agricole. L'intensification agricole sans alternatives autour de l'emploi serait une catastrophe. Pour mieux défendre et construire l'avenir des agricultures familiales, il faut mieux les connaître. Aujourd'hui, les décideurs africains pensent que cette forme d'agriculture n'a qu'une vocation sociale, et que le développement économique passera par la promotion de l'agro-business. Cette vision est erronée : la plupart des filières compétitives en Afrique reposent sur l'agriculture paysanne de petite dimension, assise sur la main d'œuvre familiale : le coton en est l'exemple le plus frappant, mais il y en a bien d'autres. Une meilleure connaissance de ces exploitations et de leur fonctionnement doit permettre de construire des plaidoyers très pragmatiques et de concevoir des instruments de politiques agricoles qui répondent réellement à leurs besoins : systèmes de crédit approprié, orientation de la recherche, etc. Face à l'ultra libéralisme, la force des organisations paysannes est de pouvoir réagir sur des bases non pas dogmatiques mais pragmatiques. ■

L'Algérie nouveau producteur de coton ?

L'industrie de filature et de tissage algérienne absorbe 30 000 tonnes de fibres par an, aujourd'hui entièrement importées. Face à ces besoins, la culture du coton va démarrer en 2005. Elle sera proposée comme alternative aux cultures céréalières et industrielles (tomate, tabac) qui connaissent des problèmes de surproduction et de mévente. Pour le directeur de la société cotonnière, « Le coton ne va pas enrichir les agriculteurs, mais leur permettra d'avoir un revenu constant et régulier, avec un débouché sûr ».

Moratoire pour Terminator

Incorporés dans une plante, les gènes de Terminator rendent impossible la germination de ses graines. Toutes les cultures peuvent être concernées en particulier les variétés non hybrides (soja, riz, blé, etc.), d'où l'intérêt des multinationales qui pourraient ainsi commercialiser des variétés impossibles à ressemer par les agriculteurs. Faute de preuves de l'innocuité de ces innovations, les experts réunis par l'ONU dans le cadre de la Convention sur la biodiversité recommandent de maintenir un moratoire.

Expliquer les APE

Dans son bulletin de veille électronique, l'Inter-réseaux propose souvent des articles du site « abc Burkina » réalisé par le Service d'éditions en langues nationales de Kou Dougou. Il publie aujourd'hui un premier livret de la collection les « APE en question » : « Les filières rizicoles en Afrique de l'Ouest et la nécessité de la souveraineté alimentaire ». L'objet annoncé : « réfléchir sur ces accords, source d'anxiété ». Nous vous conseillons de demander à vos OP ou ONG d'appui disposant d'internet de vous procurer ce texte (32 pages).

Téléchargement gratuit : www.abcburkina.net/vu_vu/fr3_vu_40.htm

Campagne « Exportations de poulets : l'Europe plume l'Afrique » : l'heure du bilan

Le 2 mars, la campagne lancée par Agir Ici, le CCFD, le CFSI et le Gret, a organisé une conférence de presse dressant un premier bilan de son action. 50 000 pétitions pour le respect du droit à la protection des marchés des pays ACP par l'Union européenne ont été remises à François Loos, ministre français délégué au Commerce extérieur. Fin mars, à Yaoundé, les campagnes africaines se réuniront avec leurs partenaires européens pour définir des stratégies communes.